



SOCIÉTÉ NAUTIQUE SAINT-TROPEZ

Les DAMES de SAINT-TROPEZ

31 avril & 1er mai 2022

AVIS DE COURSE « RÈGLES D'INTRODUCTION A LA RÉGATE »

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Il est recommandé d'avoir recours aux moyens digitaux du site internet www.snst.org seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les Règles d'Introduction à la Régate,
- le présent avis de course,
- la fiche course,

2. ADMISSIBILITE – INSCRIPTION – PLACE DE PORT

2.1 La régata est ouverte uniquement aux bateaux, jaugeés CIM et aux Esprits de Tradition, ayant reçu une invitation de l'organisation.

2.2 L'organisation se laisse le droit de limiter le nombre d'inscrits.

2.3 Les bateaux invités doivent compléter le bulletin d'inscription reçu par email.

Le certificat de jauge CIM ou IRC pour les Esprits de Tradition, l'assurance du bateau doivent être mise en pj de l'inscription en ligne et les droits à payer devront être acquitté via le paiement en ligne.

2.4 La liste d'équipage devra être complétée dans le bulletin d'inscription avec le numéro de la licence ClubFFVoile de chaque équipier.

Chaque équipier devra être en possession d'une licence Club FFVoile mention « compétition valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication de la voile en compétition ou d'une licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication de la voile en compétition de moins d'un an et d'une autorisation parentale pour les mineurs.

2.5 Les places de port seront offertes aux bateaux inscrits du vendredi 29 avril après-midi et jusqu'au lundi 2 mai à midi. Les bateaux arrivant avant cette date doivent contacter directement la capitainerie du port de Saint-Tropez pour faire une réservation.

2.6. Information Covid-actualisée au 14 mars 2022 :

Veillez noter qu'à partir du lundi 14 mars, la législation française a changé et le laissez-passer vaccinal ne sera plus exigé pour les événements sportifs.

Les masques faciaux ne sont plus obligatoires, sauf dans les transports en commun et dans les hôpitaux.

En cas d'évolution de la réglementation, une information sera mise en ligne



Société Nautique Saint-Tropez

Parking du Nouveau Port – BP 72 – 83992 SAINT-TROPEZ Cedex

Tel. : 04.94.97.30.54 – www.societe-nautique-saint-tropez.fr – Email : info@snst.org



Club affilié à la Fédération Française de Voile – Club Allié au Yacht Club de France
Association loi 1901 du 12/03/1948 – Draguignan J.O. du 07/04/1948





3. DROITS A PAYER

Le droit à payer par bateau est le suivant:

- longueur totale (La) < à 14 m: **150€** plus une participation de **30€** par personne à bord ou accompagnant.
- longueur totale (La) ≥ à 14 m et < à 20m: **250€** plus une participation de **30€** par personne à bord ou accompagnant.
- longueur totale (La) ≥ à 20 m: **350€** plus une participation de **30€** par personne à bord ou accompagnant.

4. PROGRAMME

Vendredi 29 avril 2022 :

- 9h00 à 18h00 : Confirmation des inscriptions au Club House de la Société Nautique de Saint-Tropez

Samedi 30 avril 2022 :

- 9h30 : Briefing obligatoire pour le chef de bord à la Société Nautique de Saint-Tropez
- 12h : Mise à disposition sur la zone de départ
- 20h00 : Soirée des Equipages

Dimanche 1er mai 2022 :

- 11h : Mise à disposition sur la zone de départ
- 17h : Remise des Prix au Club House de la Société Nautique de Saint-Tropez

5. FICHE COURSE

Fiche course et le cahier des parcours ind. J seront disponibles à la confirmation des inscriptions et pourront être mis en ligne sur le site www.snst.org

6. CLASSEMENT

6.1 Le classement se fera en temps sur temps avec passage de l'IRC vers CIM pour les « Esprits de Tradition »

6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

6.3 Les bateaux disqualifiés ou ayant abandonné recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un

6.4 Le temps réel de course sera affecté d'un coefficient multiplicateur tenant compte du nombre d'hommes à bord.

6.5 Une bonification au temps réel sera appliquée dans le cas d'"une dame à la barre"

7. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

8. PROTECTION DES DONNEES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités. Utilisation des données personnelles des participants En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'AO à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'AO, de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.